

Le 16 juillet 2003

Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le mercredi 16 juillet 2003, à compter de 15 h 30, dans la salle des audiences publiques, bureaux de la CCSN, 280, rue Slater, à Ottawa (Ontario).

Présents :

L.J. Keen, présidente

C.R. Barnes

J.A. Dosman

Y.M. Giroux

A. Graham

L. MacLachlan

M.J. McDill

M.A. Leblanc, secrétaire

I. V. Gendron, avocate-conseil principale

C.N. Taylor, rédacteur du procès-verbal

Les conseillers de la CCSN sont : B. Howden, J. Blyth, I. Grant, M. Dallaire et P. Nelson. D'autres personnes d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) contribuent à la réunion : G. Kugler, J.P. Labrie, D. Taylor et P.J. Allen.

#### Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour, CMD 03-M47.A, est adopté tel que présenté.

**DÉCISION**

#### Présidente et secrétaire

2. La présidente agit à titre de présidente de la séance et le secrétaire de la Commission fait fonction de secrétaire; C.N. Taylor est le rédacteur du procès-verbal.

#### Constitution

3. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme étant légalement constituée.
4. Depuis la tenue de la réunion par la CCSN le 25 juin 2003, les documents CMD 03-M46 à CMD 03-M52 ont été distribués aux commissaires. Des précisions sont données à leur sujet à l'annexe A du procès-verbal.

Procès-verbal de la réunion tenue le 25 juin 2003

5. Avant d'approuver le procès-verbal, la présidente demande au personnel de présenter un compte rendu sur les garanties financières pour le déclassement du réacteur nucléaire de l'Université McMaster, tel que demandé lors de la dernière réunion. Le personnel explique que l'Université a mis en place un fonds de réserve et a pris d'autres arrangements. Le personnel les a examinés. Le fonds de réserve ne satisfait pas à toutes les exigences réglementaires, alors le personnel s'affaire à déterminer les changements qui seront à apporter. Lorsque cette question sera réglée, il en informera le secrétaire de la Commission. **SUIVI**
  
6. La présidente demande également au personnel de faire le point sur les progrès concernant la mise en oeuvre d'un plan d'action davantage intergouvernemental en matière de préparation aux situations d'urgence. Le personnel explique que les hauts fonctionnaires des organismes fédéraux et provinciaux ont entamé les discussions et qu'ils se rencontreront en septembre afin d'élaborer un plan d'action conjoint. Le personnel présentera un compte rendu sur cette question à la réunion de novembre 2003 de la Commission. **SUIVI**
  
7. En réponse à une question d'un commissaire sur le paragraphe 14 de l'ébauche du procès-verbal (concernant la corrosion et les dommages aux surfaces de nickel sur les sièges des valves à la centrale de Pickering-A), le personnel s'engage à présenter un rapport à ce sujet à la réunion de septembre 2003 de la Commission. **SUIVI**
  
8. Les commissaires approuvent le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2003 (réf. CMD 03-M48) tel que présenté. **DÉCISION**

Rapport sur les faits saillants

9. Le personnel soumet le Rapport sur les faits saillants (RFS) n° 2003-6 (CMD 03-M49 et CMD 03-M49.A). Il signale le fait suivant en ce qui concerne le RFS.

Réacteur MAPLE 1 avec coefficient de puissance positif

EACL signale que, malgré qu'elle ait conçu le réacteur MAPLE pour qu'il ait un petit coefficient de puissance négatif, les mesures prises et la modélisation faite sur le réacteur pendant les tests de mise en service indiquent que le coefficient de puissance est faible et positif à puissance moyenne. EACL mentionne que le coefficient de puissance

diminue lorsque le réacteur est à une puissance plus élevée et que, selon une extrapolation des données, il devrait être légèrement négatif à la puissance maximale. L'analyse du coefficient de puissance et de ses effets sur l'analyse des possibilités d'accident est en cours.

10. Le personnel souligne qu'il poursuit ses discussions avec EACL sur les résultats obtenus et que cette dernière devrait présenter un rapport détaillé à la fin de juillet.
11. En réponse à une question des commissaires, EACL explique que l'analyse préliminaire indiquait que le coefficient de puissance n'aurait qu'un faible impact sur l'analyse de la sûreté et que, par conséquent, il n'invaliderait pas les conclusions présentées dans le rapport sur la sûreté. Le personnel présentera un rapport sur cette question à la réunion de septembre 2003. EACL indique qu'elle sera également disponible pour fournir des renseignements supplémentaires lors de cette réunion.

**SUIVI**

#### Rapport d'étape sur les centrales nucléaires

12. En ce qui a trait au CMD 03-M50, le personnel présente le Rapport d'étape sur les centrales nucléaires.
13. Le personnel présente de l'information qui n'était pas disponible au moment de soumettre le CMD 03-M50. Il fournit des renseignements supplémentaires sur les tranches 5 et 8 de Bruce-B, Gentilly-2, la tranche 4 de Pickering-A et la tranche 7 de Pickering-B.
14. En réponse à une question des commissaires, le personnel ajoute que la tranche 8 de Pickering-B est à nouveau disponible, après qu'on ait enlevé une machine de chargement du combustible qui était bloquée.
15. Les commissaires posent une question sur le problème signalé à Pickering-B provenant de l'utilisation de la mauvaise matière dans les filtres modérateurs d'échange ionique. Le personnel répond que, selon lui, il s'agirait très probablement d'une erreur humaine.

#### Fonctionnaires désignés

16. En ce qui a trait au CMD 03-M51, le personnel demande à la Commission d'approuver (en vertu de l'article 37 de la LSRN) la version révisée de la désignation de pouvoirs au personnel, dans laquelle on a corrigé le titre d'une division. Le personnel souligne que la « Division de l'uranium et des lieux contaminés » nommée

dans le CMD 03-M51 devrait se lire « Division des mines d'uranium et de l'évaluation des lieux ». Il indique que, bien que les désignations recommandées apporteraient des changements qui refléteraient mieux l'organisation et la structure de responsabilités actuelles de la CCSN, il ne propose aucune dévolution supplémentaire de pouvoirs aux fonctionnaires désignés de la Commission.

17. Les commissaires approuvent la version révisée de la désignation de pouvoirs, telle qu'établie dans le CMD 03-M51 avec la modification apportée par le personnel et les changements supplémentaires suivants :

La « Division de l'évaluation des permis d'emballage et de transport » est remplacée par la « Division des autorisations d'emballage et de transport »; la « Division des installations de production » est remplacée par la « Division des installations de traitement et du soutien technique »; et la « Division responsable des programmes et des évaluations » est remplacée par la « Division de l'évaluation des programmes des titulaires de permis ».

**DÉCISION**

18. La Commission autorise le secrétaire de la Commission à émettre les certificats de fonctionnaire désigné en conséquence.

**DÉCISION**

Modifications proposées au Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires

19. Le personnel fournit de l'information sur les modifications proposées au Règlement et sur le calendrier de mise en oeuvre. En réponse à une question des commissaires au sujet du faible taux de réponse des parties possiblement touchées par les modifications proposées, le personnel confirme qu'environ 26 000 lettres de consultation ont été envoyées, mais que peu de réponses ont été reçues.

Le 16 juillet 2003

**Clôture de la réunion publique**

La partie publique de la réunion est levée à 16 h 30.

---

*Présidente*

---

*Rédacteur du procès-verbal*

---

*Secrétaire*

ANNEXE A

CMD	DATE	No de dossier
03-M46	2003-06-16	(1-3-1-5)
Avis de convocation du mercredi 16 juillet 2003 à Ottawa		
03-M47	2003-07-02	(1-3-1-5)
L'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) le mercredi 16 juillet 2003, dans la salle des audiences publiques, au 14e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario).		
03-M47.A	2003-07-10	(1-3-1-5)
L'ordre du jour révisé de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) le mercredi 16 juillet 2003, dans la salle des audiences publiques, au 14e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario).		
03-M48	2003-06-30	(1-3-1-5)
Approbation du procès-verbal de la réunion de la Commission du 16 juillet 2003		
03-M49	2003-06-27	(1-3-1-5)
Rapport des faits saillants n° 2003-6		
03-M49.A	2003-07-09	(1-3-1-5)
Rapport des faits saillants n° 2003-6 – Renseignements supplémentaire		
03-M50	2003-06-30	(1-3-1-5)
Rapport d'étape sur les centrales nucléaires		
03-M51	2003-06-30	(1-3-1-5)
Fonctionnaires désignés		
03-M52	2003-06-27	(20-1-18-7, 30-1-18)
Modifications proposés au <i>Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires</i> de la CCSN		